

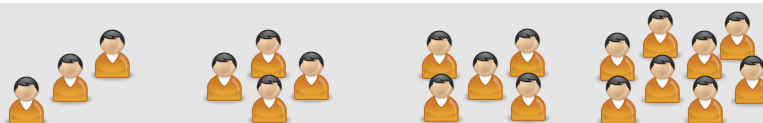
RISQUES PSYCHOSOCIAUX: SERVICE DE MEDIATION EXTERNE

Nouvelle prestation: Service de médiation externe pour vos collaborateurs.

La protection de la santé psychique des collaborateurs est un devoir légal de tous les employeurs (art. 328, CO; art. 6, LTr).

En collaboration avec AEH, la solution de branche Swico propose un service de médiation externe pour les risques psychosociaux. Ce centre d'accueil professionnel conseille de façon neutre et indépendante les collaborateurs concernés par rapport aux questions relatives à l'intégrité personnelle et aux signes d'épuisement (cf. indications).

Le service de médiation est soumis au secret professionnel et présente des possibilités d'action pour les problèmes sur le lieu de travail, qui risquent de s'envenimer ou sont déjà allés trop loin. Si nécessaire, en accord avec les personnes concernées, il prend contact avec l'entreprise ou adresse les personnes concernées à d'autres services spécialisés.



Taille de l'entreprise	15 coll. ou moins	de 16 à 50 coll.	de 51 à 100 coll.	plus de 100 coll.
Coût annuel CHF hors TVA				
Membre de l'association Swico	300.-	650.-	1200.-	14.-/ coll.
Non membre de l'association Swico	330.-	860.-	1650.-	20.-/ coll.

Description de la prestation

- Fiche d'information (modèle de texte) pour l'information des collaborateurs (indications, déroulement, numéro de téléphone du service de médiation externe)
- Conseil aux collaborateurs lors de risques psychiques liés au travail, tels la violation de l'intégrité personnelle ou les signes d'épuisement (cf. indications) au service de médiation externe (Zurich ou Berne)

Indications

- Soupçon de mobbing ou de harcèlement sexuel
- Discrimination, violence
- Conflits avec des supérieurs hiérarchiques
- Signes d'épuisement psychiques
- Burn-out

Prestation de service en option formation RH

- AEH apporte un soutien lors de la mise en œuvre du processus d'entreprise et si nécessaire, se charge également de la formation du personnel RH: (1/2 journée de formation sur le sujet avec présentation des bases théoriques et des conseils pratiques)

Fr. 1300.-

Informations additionnelles au sujet de la solution de branche sur www.swico.ch

Pour l'adhésion, d'autres questions ou un entretien de conseil personnalisé sur place, adressez-vous à Anita Müller, responsable de projet sécurité au travail, tél. 044 446 90 88, anita.mueller@swico.ch

Informations détaillées:

Centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène

AEH est un prestataire de services leader dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise et travaille depuis longtemps avec Swico en tant que pool ASA. AEH propose à Zurich et Berne des consultations sur la médecine du travail et des services de médiation externes pour les risques psychosociaux sur le lieu de travail (www.aeh.ch).

Contexte

La protection de la santé psychique des collaborateurs est un devoir légal de tous les employeurs (art. 328, CO ou LTr). L'OLT 3 précise par ailleurs que: lorsque des éléments font apparaître que l'activité exercée par un travailleur porte atteinte à sa santé, une enquête relevant de la médecine du travail doit être menée. Avec le service de médiation externe, AEH propose un conseil neutre et indépendant dans le cadre de la médecine du travail pour les risques psycho-sociaux.

Déroulement du conseil du service de médiation externe

- Le collaborateur contacte l'AEH en appelant le numéro de service (numéro 0840 au tarif local)
- Prise d'un RV pour la consultation de Zurich ou de Berne
- Entretien de conseil lors de la consultation
- Étude de la situation
- Recherche de solutions
- Présentation de prestations de soutien complémentaires
- Définition d'autres démarches

Les éventuelles autres démarches sont les suivantes:

- Conclusion du conseil sans étapes complémentaires
- Prise de contact du service de médiation avec l'entreprise (supérieur hiérarchique ou RH) (avec l'accord de la personne concernée)
- La personne concernée souhaite une procédure interne à l'entreprise officielle
- La personne concernée souhaite une procédure au niveau juridique
- Coaching de courte durée par AEH (en accord avec l'entreprise, coûts supplémentaires)
- Gestion de cas (en accord avec l'entreprise, coûts supplémentaires)
- Recommandation d'un accompagnement par un médecin spécialisé

Autres prestations:

AEH propose sur demande et au moyen d'offres séparées (facturation directe par AEH) les autres prestations de services suivantes:

Coaching: Coaching de courte durée des personnes concernées par les spécialistes 3 réunions à Zurich ou Berne

Gestion de cas: Évaluation (triage, définition d'objectifs, etc.)
Suivi du cas (élaboration plan de réintégration, réalisation, etc.)

Conditions générales / Entrée / Sortie

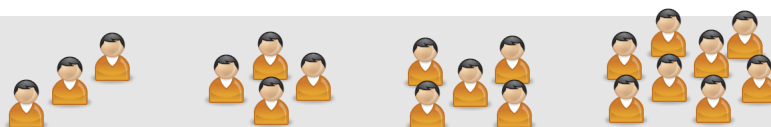
La facturation de la prestation de l'offre «service de médiation externe» est effectuée par le secrétariat de Swico. En cas d'une nouvelle adhésion au cours de la 1ère moitié de l'année, le montant total sera facturé, pour une adhésion à partir du 1er juillet de l'année en cours, seule la moitié de la cotisation annuelle sera facturée.

Une résiliation de ce service est possible à la fin de l'année civile, pour autant qu'elle soit communiquée par écrit six mois à l'avance au secrétariat de Swico, Lagerstrasse 33 8004 Zurich. Dans le cas contraire, l'utilisation de l'offre est automatiquement prolongée d'une année supplémentaire.

FORMULAIRE D'ADHÉSION

En collaboration avec AEH, la solution de branche Swico propose à ses membres un service de médiation externe pour les risques psychosociaux.

Vous trouverez la description de la prestation et d'autres prestations supplémentaires éventuelles dans la documentation ci-jointe.



Taille de l'entreprise	15 coll. ou moins	de 16 à 50 coll.	de 51 à 100 coll.	plus de 100 coll.
Coût annuel CHF hors TVA				
Membre de l'association Swico	300.-	650.-	1200.-	14.-/ coll.
Non membre de l'association Swico	330.-	860.-	1650.-	20.-/ coll.

Description de la prestation

- Fiche d'information (modèle de texte) pour l'information des collaborateurs (indications, déroulement, numéro de téléphone)
- Conseil des collaborateurs en cas de risques psychiques liés au travail, tels que la violation de l'intégrité personnelle (p. ex. mobbing, harcèlement sexuel, discrimination) ou des signes d'épuisement (p. ex. burn-out) au service de médiation externe (Zurich ou Berne).

Prestation de service en option: Formation du personnel RH 1/2 journée à Fr. 1300.-

- Oui**, je souhaite bénéficier de cette prestation supplémentaire
- Non**, je ne souhaite pas bénéficier de cette prestation supplémentaire

Entreprise	
Rue / N°	
NPA	
Lieu	
Personne de contact	

Lieu, date:

Tampon de l'entreprise, signature(s) valable(s)

.....

.....